

# **Pandémie: Les Montarvillois et une grande partie de la population du Québec en zone rouge foncé!**

Alors que le bilan quotidien de contaminations par la COVID-19 au Québec atteint un sommet: 1191 nouveaux cas, pour un nombre total de personnes infectées de 79 650; 7 nouveaux décès (comptabilisé), pour un total de 5884; 27 nouvelles hospitalisations pour un total de 361. Le gouvernement Legault adopte une série de nouvelles mesures pour freiner la pandémie au Québec.

## **ALERTE COVID**

Le gouvernement du Québec recommande fortement le téléchargement de l'application pour les téléphone ANDROID et APPLE, ALERTE COVID, Celle-ci a été lancé le printemps dernier par le gouvernement fédéral.

- Elle vous envoie une notification si vous avez été en contact avec quelqu'un qui a reçu un diagnostic positif de COVID-19 et vous dirige vers les informations pertinentes en lien avec ce que vous devez faire après avoir reçu la notification d'exposition.
- Elle informe les autres utilisatrices et utilisateurs de l'application lorsqu'ils ont côtoyé une personne ayant signalé un résultat positif au test de la COVID-19 dans l'application, de manière anonyme et sans partager de renseignements personnels.

Le premier ministre Legault a tenu à préciser que cette application fonctionne qu'avec la fonction Bluetooth de votre appareil. L'application, n'accède pas à vos données personnelles, ni à des informations relatives à votre santé, ne les recueille pas et ne les archive pas. Elle n'utilise pas, non plus, la fonction GPS de votre téléphone et ne peut donc en aucun cas connaître votre emplacement ou toute autre coordonnée personnelle.

**Les mesures suivantes sont prévues pour 20 jours et ce, à compter de jeudi. Un aperçu plus complet de celles-ci, est disponible sous ce résumé.**

## **Écoles secondaires**

- Le masque sera obligatoire en classe et dans les cours des écoles du secondaire.
- Les enseignants devront porter le masque dans les salles de profs et les espaces communs.
- Les élèves des secondaires 4 et 5 fréquenteront l'école par alternance un jour sur deux.
- Fin des activités parascolaires.
- Les repas du midi se feront préférablement dans les classes.
- Dans les autobus, les places seront assignées à un élève par banc.
- Recrutement de 2000 personnes pour répondre à des besoins bien précis: surveillance, nettoyage et service de garde.
- Surveillance policière accrue autour des écoles.

## **Cégeps & universités**

Les cours seront dorénavant donnés à distance dans les cégeps et les universités.

## **Sports et loisirs**

- Les sports d'équipe et activités de loisir de groupe sont interdits en zone rouge.
- Les centres sportifs doivent fermer en zone rouge.
- Les salles d'entraînement et les centres de conditionnement physique seront, quant à eux, fermés.
- Les installations sportives intérieures demeureront ouvertes afin de permettre la pratique libre. Leur capacité devra toutefois être modulée pour permettre le respect de la distanciation sociale. L'accès aux vestiaires sera interdit.
- Toute personne pratiquant une activité sportive en duo avec quelqu'un qui ne fait pas partie de sa bulle familiale devra respecter la distanciation de deux mètres.

---

## **Les mesures détaillés**

Dans le but de casser la deuxième vague de l'actuelle pandémie et à la suite des nouvelles recommandations des autorités de santé publique, des mesures additionnelles seront mises en place dès le 8 octobre prochain et seront en vigueur jusqu'au 28 octobre dans les établissements des réseaux de l'éducation,

de l'enseignement supérieur ainsi que dans le loisir et le sport pour les régions ayant atteint le palier d'alerte maximale (rouge). Le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, la ministre déléguée à l'Éducation, Mme Isabelle Charest, et la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, en ont fait l'annonce aujourd'hui en présence du Dr Richard Massé, conseiller médical stratégique à la Direction générale de la santé publique.

## **Élargissement de l'obligation du port du masque en zone rouge**

Dès jeudi, le port du couvre-visage sera obligatoire en tout temps pour les élèves fréquentant une école secondaire située en zone rouge, incluant sur le terrain extérieur des établissements et à l'intérieur de la classe. Les cours à option devront se dérouler dans le respect de la distanciation physique de deux mètres en tout temps ou être offerts à distance si les élèves ne proviennent pas du même groupe-classe stable. Les élèves devront aussi porter le couvre-visage, le cas échéant.

Le port du masque de procédure devient également obligatoire pour l'ensemble du personnel scolaire dans les zones communes, notamment en tout temps dans les salles du personnel (sauf pour boire ou manger) et sur le terrain de l'établissement s'ils ne peuvent respecter la distanciation de deux mètres. Le gouvernement assumera le coût des masques de procédure requis pour le personnel.

## **Renforcement des mesures visant à minimiser les**

## **contacts sociaux en contexte scolaire**

Pour limiter les regroupements d'élèves, les établissements situés en zone rouge devront revenir à un seul groupe-classe stable en tout temps. Les activités parascolaires et interscolaires ainsi que les sorties scolaires seront suspendues.

En ce qui concerne les concentrations et les projets pédagogiques particuliers, y compris les programmes Sport-études et Arts-études, ils pourront être maintenus. S'il n'est pas possible de les tenir dans le respect du groupe-classe stable, ils pourront être réalisés à la condition que soit maintenue une distanciation de deux mètres entre les élèves provenant de groupes-classes stables différents et que les règles sanitaires soient rigoureusement observées. Pour minimiser les contacts sociaux, seules les activités réalisées en pratique libre, sur une base individuelle ou en duo, seront permises. Aucune activité de groupe, aucun match, ni aucune compétition ne seront permis.

## **Mise sur pause des loisirs et des sports organisés**

Tous les loisirs et les sports organisés, en dehors du contexte scolaire, doivent être suspendus. Ainsi, aucune activité sportive ou de loisir organisé ne pourra avoir lieu. Les cours de groupe et la pratique de sports encadrée seront interdits. Les activités individuelles ou en duo, les entraînements sous forme individuelle en pratique libre et les activités pratiquées avec les membres de votre cellule familiale demeureront permis.

Toute personne pratiquant une activité sportive en duo avec quelqu'un qui ne fait pas partie de sa bulle familiale devra respecter la distanciation de deux mètres.

Les installations sportives intérieures pourront demeurer ouvertes pour permettre la pratique libre. Leur capacité devra toutefois être modulée pour permettre le respect de la distanciation sociale. L'accès aux vestiaires sera interdit.

Les salles d'entraînement et les centres de conditionnement physique seront, quant à eux, fermés.

## **Enseignement hybride pour la 4e et la 5e secondaire**

Pour limiter les contacts sociaux dans les établissements scolaires, les élèves de 4e et 5e secondaire fréquenteront désormais l'école selon une formule hybride alliant enseignement en classe et enseignement à distance dans une démarche de poursuite des apprentissages. Concrètement, les élèves suivront leurs cours en classe un jour sur deux. Cette formule permettra aux organisations scolaires de s'adapter rapidement et aux élèves de bénéficier du soutien de leurs enseignants ou même d'assister à leurs cours, en présence ou à distance, et ce, en conservant le même horaire. Les établissements scolaires ayant déjà opté pour un mode d'organisation en alternance pour les élèves de 4e et 5e secondaire pourront maintenir les mesures mises en place.

## **Mesures supplémentaires**

D'un commun accord avec les autorités de santé publique, les mesures supplémentaires suivantes seront mises en place dans les écoles situées en zone rouge :

- dans le transport scolaire, limite d'un élève par banc, dans la mesure du possible, avec des places assignées;
- augmentation des mesures de protection et de distanciation dans les salles du personnel;
- organisation des services de garde scolaire dans le respect du groupe-classe stable ou en sous-groupe avec une distanciation physique de deux mètres ou une séparation à l'aide de barrières physiques;
- prise du repas du midi préférablement dans les classes ou dans la cafétéria, en groupe-classe stable avec une distanciation physique de deux mètres entre les groupes, ou encore en salle de classe avec le groupe-classe stable;
- augmentation de la désinfection avec ajout de conciergerie.

Les dépenses occasionnées par ces mesures supplémentaires seront considérées dans le remboursement des frais engagés par le réseau scolaire pour du matériel sanitaire. À titre indicatif, le gouvernement du Québec a remboursé 66 millions de dollars à celui-ci pour l'achat de matériel sanitaire au printemps dernier.

## **Je réponds présent**

La plateforme "**Je réponds présent**" est mise en ligne aujourd'hui dans le but de recruter des surveillants d'élèves, des éducatrices en milieu scolaire et des concierges, principalement pour renforcer le respect de la distanciation

physique et les autres consignes sanitaires mises en place en raison de la pandémie. Ces embauches sont rendues possibles grâce à l'investissement additionnel de 85 millions de dollars annoncé par le ministre de l'Éducation la semaine dernière.

## **Établissements d'enseignement supérieur en zone rouge**

En zone rouge, les établissements d'enseignement supérieur devront prendre des mesures pour limiter la circulation du personnel et de la population étudiante sur les campus. Ainsi, il est demandé aux cégeps, collèges privés et universités d'offrir un maximum d'activités d'enseignement à distance, sauf lorsque la présence de l'étudiant est essentielle à l'acquisition ou à l'évaluation des connaissances. Les stages, incluant ceux en milieu d'enseignement, ainsi que les activités de recherche et de laboratoire seront donc maintenus. Les bibliothèques demeureront ouvertes uniquement pour permettre l'utilisation du comptoir de prêts et des espaces de travail individuels. Dans tous ces cas, les mesures sanitaires devront être rigoureusement respectées.

—

*Le Montarvillois.com*

*Saint-Bruno-de-Montarville*

*Source: Communiqués et autres communications du Gouvernement du Québec*



